



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 69399

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de la filière agricole de la Marne quant aux restrictions budgétaires imposées aux établissements scolaires agricoles et viticoles. En effet, malgré des difficultés à pourvoir des emplois vacants, un taux d'insertion à l'issue des formations très satisfaisant, une nette valorisation des professions agricoles..., il n'en demeure pas moins que les mesures budgétaires annoncées à l'encontre des établissements scolaires vont contraindre certaines formations à disparaître, ne permettront pas d'accueillir l'ensemble des élèves désirant s'orienter vers les filières agricoles, et mettront en péril certaines options ou filières en limitant les effectifs d'entrée à 24 élèves. En conséquence, il lui demande de bien vouloir, d'une part, lui indiquer les orientations qu'entend mettre en oeuvre le Gouvernement pour assurer le développement et la pérennité des établissements scolaires agricoles et viticoles et, d'autre part, les mesures qui seront adoptées, en l'espèce, pour rassurer les légitimes inquiétudes des agriculteurs marnais.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche se doit de veiller à une utilisation optimale des moyens mis à la disposition de l'enseignement agricole. Il s'assure également de l'équité de traitement entre l'ensemble des composantes de l'enseignement agricole, tant privé (temps plein et rythme approprié) que public. À la rentrée scolaire 2005, les moyens alloués à l'enseignement public sont reconduits par rapport à l'année dernière : la dotation globale horaire (DGH) est maintenue nationalement pour l'année scolaire 2005-2006 au même niveau qu'en 2004-2005. Par ailleurs, de nombreuses classes à petits effectifs ayant été fermées en septembre 2004, l'effort de restructuration a été moindre pour la rentrée 2005. Des rééquilibrages de cette DGH peuvent avoir été effectués entre les régions, en fonction de l'évolution des besoins. Des ajustements peuvent de surcroît être réalisés entre les établissements d'une même région en fonction des effectifs réels constatés à la rentrée scolaire, en restant dans le cadre de la dotation globale horaire régionale. Concernant les personnels chargés de la vie scolaire, tous les maîtres d'internat et surveillants d'externat (MISE) seront remplacés nombre pour nombre par des assistants d'éducation (AE). De plus, un travail de rééquilibrage entre les régions et les établissements est entrepris depuis la rentrée scolaire 2004. S'agissant des mesures prises pour les personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) dans le cadre de la décentralisation, une information a été transmise à l'ensemble de ces personnels par les directeurs des établissements. Une lettre d'information destinée à l'ensemble de la communauté éducative de l'enseignement agricole a également été diffusée par les services du ministère. S'agissant enfin des personnels contractuels, et dans le souci bien évident de leur offrir toutes les possibilités de reclassement, il a été expressément demandé aux chefs d'établissement de recruter en priorité les agents contractuels non affectés en lycée dans les centres de formation d'apprentis (CFA) et les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA). Le contexte budgétaire national très contraint amène cependant à établir des priorités et à faire des choix. L'engagement prioritaire reste d'assurer les enseignements obligatoires. Les nouveaux outils de gestion mis en place pour répartir les moyens entre les régions et entre les établissements sont un gage de transparence et d'équité. Dans le cadre des discussions

relatives au projet de loi de finances pour 2006, le ministère de l'agriculture et de la pêche a clairement désigné l'enseignement agricole comme l'un des secteurs prioritaires pour lequel une progression des crédits était nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69399

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6518

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9949